

Information sur la politique embargos de KBC Group

I.	EMBARGOS	2
II.	POLITIQUES KBC GROUP SPECIFIQUES A CERTAINS PAYS	3
	Afghanistan	3
	Biélorussie	3
	Cuba	4
	Iran	4
	Myanmar/Burma	4
	Corée du Nord	5
	Russie	5
	• Transactions vers et depuis la Russie (quelle que soit la devise)	5
	• Comptes et transactions en roubles russes	5
	• Transactions impliquant des parties sanctionnées ou violant autrement les embargos	6
	• Restrictions commerciales à l'égard de la Russie	6
	Régions d'Ukraine occupées par la Russie et impact sur l'Ukraine comme pays	7
	Syrie	7
	Venezuela	7
	Le Soudan et le Sud-Soudan	7
III.	Règles relatives au contrôle des exportations de biens à double usage	8

Les organisations et autorités internationales telles que les Nations Unies, l'Union Européenne et ses États membres et d'autres autorités locales peuvent imposer des mesures restrictives aux pays, organisations, personnes morales et / ou individus impliqués ou soupçonnés de violation des droits de l'homme ou du droit international, d'actes criminels, de terrorisme, de blanchiment d'argent, etc. Ces mesures sont le plus souvent appelées « sanctions » ou « embargos ».

KBC Group doit, vis-à-vis de ses clients et des autorités, mener ses activités de manière légale et éthique. Par conséquent, nous nous conformons aux lois et règlements applicables et aux obligations qui en découlent. Nous pouvons même, dans un souci de responsabilité sociale, choisir d'être plus stricts que légalement requis.

Ce document est basé sur les informations disponibles au moment de sa rédaction (10 juillet 2023). Compte tenu de la nature volatile et exceptionnelle de la situation, notamment en ce qui concerne la Russie, le contexte juridique et la politique du KBC Group peuvent changer à tout moment. Ce document sera mis à jour avec des informations supplémentaires, le cas échéant.

I. EMBARGOS

Un embargo est une mesure restrictive ou une sanction prise au niveau national et / ou international. Bien que les dispositions diffèrent selon les pays, les personnes ou les institutions, nous distinguons deux types d'embargos:

- Les embargos financiers qui imposent des restrictions aux opérations financières et aux ressources financières ;
- Les embargos commerciaux qui imposent des restrictions à l'importation ou à l'exportation de certains biens ou échanges avec certains pays ou contreparties.

KBC Group doit respecter non seulement les embargos financiers et commerciaux imposés par les Nations Unies (et rendus exécutoires en Belgique), l'Union européenne et le législateur belge, mais aussi les embargos édictés par des pays tiers, que KBC Group considère comme importants, comme les États-Unis (OFAC).

Pour plus d'informations sur les sanctions de l'ONU, de l'UE et de l'OFAC, veuillez cliquer sur les liens ci-dessous.

Respecter la réglementation en matière d'embargos signifie que KBC Group ne procurera pas de fonds ou de ressources économiques aux personnes, entités ou agences gouvernementales figurant sur les listes d'embargos et ne participera à aucune transaction avec ces contreparties. Toute transaction avec un individu ou une entité sanctionné(e), ou autrement enfreignant la réglementation sur les sanctions ou la politique interne de KBC Group, est interdite et ne sera pas traitée.¹ Ces mesures nous permettent non seulement d'éviter des pénalités pour violation des sanctions internationales, mais vous aident également, en tant que client, à appréhender certains des risques associés au commerce international.

Sachez que certaines sociétés ou entités n'ont pas été explicitement sanctionnées, mais qu'elles peuvent être détenues ou contrôlées par des personnes ou des entités faisant l'objet d'un gel des avoirs, ce qui interdit de continuer à faire des affaires avec elles. Dans ce contexte, KBC Group souhaite demander à ses clients d'effectuer leurs propres vérifications afin de s'assurer qu'ils ne traitent pas avec des parties sanctionnées.

KBC Group a mis en place, dans ses différentes procédures, des mesures de filtrage visant à assurer le respect des restrictions et réglementations applicables et de sa propre politique, lorsque celle-ci est plus stricte. En conséquence, KBC Group peut subordonner l'exécution de certaines opérations ou de certains paiements, à la production, par le client, d'un complément d'information ou de documentation sur les transactions envisagées ou les contreparties impliquées. Dans certains cas, KBC peut exiger une Déclaration de Conformité signée par le client.

Il convient de noter que les banques correspondantes avec lesquelles KBC Group collabore ont également le devoir de suspendre toute transaction, lorsque leur système de surveillance détecte une violation potentielle d'un embargo. En cas de suspension d'une transaction par une banque

¹ En cas de blocage ou de gel des fonds par KBC Group, les clients doivent contacter l'autorité locale compétente et demander une autorisation officielle pour leur déblocage (pour la Belgique, il s'agit de l'Administration générale de la Trésorerie, quesfinvragen.tf@minfin.fed.be).

correspondante, KBC Group n'interviendra qu'en tant qu'intermédiaire entre le client et la banque correspondante, sans pouvoir influencer le résultat de l'enquête.

Les clients qui envisagent de faire des affaires avec des pays contre lesquels des mesures restrictives ont été imposées sont invités, afin d'éviter tout désagrément, à consulter préalablement la banque. Pour plus d'informations sur les embargos applicables ou sur les politiques spécifiques de KBC Group, veuillez contacter votre interlocuteur KBC Group.

II. POLITIQUES KBC GROUP SPECIFIQUES A CERTAINS PAYS

En raison de la complexité de certains programmes de sanctions, KBC Group doit parfois appliquer une politique plus rigoureuse à l'égard, entre autres, des pays (et régions) suivants : Afghanistan, Biélorussie, certaines régions d'Ukraine occupées par la Russie, Cuba, Iran, Corée du Nord, Russie, Syrie, Venezuela, etc. Dès lors, veuillez toujours vous adresser à votre interlocuteur KBC Group, si vous avez des questions concernant notre politique par rapport à un pays spécifique.

KBC Group procédera systématiquement à un examen approfondi des détails de chaque transaction pour s'assurer qu'elle est légalement autorisée et s'inscrit dans les limites de sa politique interne.

Les détails de chaque politique nationale peuvent changer à tout moment, en raison de l'évolution de la réglementation ou des circonstances (géo)politiques ou économiques.

Afghanistan

Suite à la prise de contrôle par les Talibans du pays et du l'appareil d'État afghan en particulier, KBC Group a décidé de ne plus traiter aucun paiement ou transaction en rapport avec l'Afghanistan.

Biélorussie

Les sanctions à l'encontre de la Biélorussie sont non seulement très diverses et complètes, mais les sanctions de l'UE et des pays tiers sont très différentes, couvrent un éventail différent d'activités, d'entreprises et de commerces, de personnes et d'entités et sont actuellement très volatiles en raison de l'émission de nouvelles sanctions. À partir du 1er août 2023, KBC Group ne traitera plus aucun paiement ou transaction sortant vers la Biélorussie, quelle que soit la devise. Cela signifie que KBC Group refusera un paiement sortant destiné à un compte dans une banque biélorusse, mais continuera à traiter les paiements entrants pour ses propre clients du Group provenant d'un compte dans une banque biélorusse. En raison de la diligence accrue requise pour les transactions impliquant la Biélorussie, il est possible que le traitement de ces paiements soit retardé de manière significative.

Outre les restrictions susmentionnées, KBC Group ne traitera aucune transaction, y compris les paiements entrants, impliquant une contrepartie sanctionnée ou en violation d'un embargo.

Dans ce contexte, KBC Group souhaite souligner que plusieurs banques font actuellement l'objet d'un gel des avoirs imposé par l'UE, les États-Unis ou le Royaume-Uni.

Il convient de noter que certaines entités ou banques n'ont pas été explicitement sanctionnées, mais qu'elles peuvent être détenues ou contrôlées par des personnes ou des entités soumises à un gel des avoirs, et qu'il est donc interdit de continuer à faire des affaires avec elle.

Nous vous informons qu'un certain nombre de banques ont été déconnectées du réseau SWIFT depuis mars 2022 et que KBC Group n'est pas en mesure de traiter les paiements vers ou en provenance de ces banques. Veuillez consulter le site web de SWIFT pour plus d'informations.

Cuba

KBC Group ne traitera aucun paiement en USD ou CAD impliquant des contreparties cubaines.

KBC Group traitera uniquement, pour ses propres clients, les paiements en autres devises que le USD, ou le CAD après s'être assuré, par un examen approfondi des détails de l'opération qu'elle est légalement autorisée et entre dans les limites de sa propre politique. Pour plus de détails, adressez-vous à votre interlocuteur KBC Group.

Iran

Au regard de certains développement internationaux et locaux concernant l'Iran, KBC maintient une politique stricte.

KBC Group traitera seulement des paiements commerciaux ou transactions commerciales concernant l'exportation vers l'Iran et ceci uniquement pour ses propres clients, qui sont actifs comme producteurs de médicaments et d'outils médicaux, à l'exclusion des machines médicales (équipements) et sous les conditions suivantes et cumulatives :

- Il s'agit bien de clients de longue date de KBC Group avec un portefeuille de produits diversifiés; et
- Cela ne concerne aucunement des paiements ou des transactions (directs ou indirects) libellés en USD, CAD et GBP ; et
- Ces transactions sont documentées en détail; et
- Un examen approfondi des détails des transactions, y compris toutes les parties impliquées, démontre que celles-ci sont transparentes, légalement autorisées et s'inscrivent dans les limites de la propre politique interne et commerciale de KBC Group pour l'Iran.

Pour plus de détails, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur KBC Group.

Myanmar/Burma

Outre les transactions financières, à destination et en provenance de personnes et d'entités sanctionnées, certaines transactions et opérations financières connexes sont exclues, quelle que soit la devise, y compris, mais sans s'y limiter, les transactions liées aux éléments suivants : les armes et le matériel militaire assimilé, les biens à double usage, ainsi que les biens équipements, technologies et logiciels, inclus dans la liste de sanctions et visant principalement à intercepter et à suivre les messages internet et téléphoniques, aussi bien les messages entrants que sortants.

De plus amples informations sur les restrictions à l'exportation des biens à double usage figurent dans la section III ci-dessous.

Par conséquent, KBC Group n'exécutera les transactions financières concernant Myanmar/Burma, qu'après s'être assurée par un examen approfondi des détails des transactions, qu'elles sont transparentes, légalement autorisées et qu'elle entrent aussi dans les limites de la politique interne de KBC Group.

Corée du Nord

KBC Group ne traitera aucun paiement ni aucune opération concernant la Corée du Nord.

Russie

Compte tenu de l'ampleur des embargos imposés à la Russie et de la vulnérabilité du marché financier local, KBC Group a décidé de limiter ses services liés aux transactions vers et depuis la Russie et en roubles russes. KBC Group ne sera en aucun cas responsable de l'échec de l'exécution ou de la non-exécution de ces transactions en raison de la politique d'embargo, des mesures gouvernementales, des conditions du marché ou de l'incapacité de nos banques correspondantes à exécuter les transactions, ou à les exécuter correctement.

- **Transactions vers et depuis la Russie (quelle que soit la devise)**

KBC Group ne traitera plus les paiements ou transactions sortants vers la Russie, quelle que soit la devise. Cela signifie que KBC Group rejettera un paiement sortant destiné à un compte dans une banque russe, mais traitera toujours les paiements entrants provenant d'un compte dans une banque russe. En raison de la diligence accrue requise pour les transactions impliquant la Russie, il est possible que le traitement de ces paiements soit considérablement retardé.

- **Comptes et transactions en roubles russes**

KBC Group a décidé de ne plus proposer de comptes en roubles russes. Pour les particuliers, KBC ne traite plus les paiements sortants ou entrants en roubles russes. Pour les entreprises disposant d'un compte en roubles russes, KBC Group a décidé de limiter le solde total pouvant être détenu en roubles russes à un maximum de 30 millions de roubles russes par titulaire de compte. Pour déterminer si le montant maximum a été atteint, KBC Group additionne les soldes en roubles russes de tous les comptes professionnels au nom du même titulaire de compte. KBC Group n'accepte plus les paiements entrants en roubles russes qui feraient que le solde total de ces comptes dépasse le montant maximum de 30 millions de roubles russes. KBC Group rejettera tout paiement entrant en roubles russes et le retournera à l'expéditeur.

KBC Group ne peut garantir la disponibilité d'actifs en roubles russes. Les dépôts en roubles russes détenus par les clients auprès de KBC Group sont considérés comme faisant partie des dépôts de KBC Group auprès de son correspondant étranger. Les actifs des clients en roubles russes sont donc soumis aux mêmes conséquences que les actifs correspondants de KBC Group auprès du correspondant. KBC Group n'est pas responsable de l'indisponibilité totale ou partielle ou de la perte de ces dépôts auprès de la banque correspondante. Si les dépôts ne sont pas détenus sur le compte d'un correspondant

étranger, KBC Group n'est pas non plus responsable de l'indisponibilité de vos dépôts en roubles russes en raison des conditions du marché ou de cas de force majeure.

- **Transactions impliquant des parties sanctionnées ou violant autrement les embargos**

Outre les restrictions susmentionnées, KBC Group ne traitera aucune transaction, y compris les paiements entrants, impliquant une contrepartie sanctionnée ou violant les embargos.

Dans ce contexte, KBC Groupe tient à souligner que plusieurs des banques suivantes font actuellement l'objet d'un gel des avoirs, imposé par l'UE, les États-Unis ou le Royaume-Uni.

Sachez que certaines banques ou entités n'ont pas été explicitement sanctionnées, mais qu'elles peuvent être détenues ou contrôlées par des personnes ou des entités soumises à un gel des avoirs, ce qui interdit de continuer à faire des affaires avec elles.

De plus, un certain nombre de banques ont été déconnectées du réseau SWIFT. KBC Group ne sera pas en mesure de traiter les paiements à destination ou en provenance de ces banques. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de SWIFT.

- **Restrictions commerciales à l'égard de la Russie**

La Russie est soumise à un large éventail de restrictions à l'importation et à l'exportation, applicables à chaque importateur ou exportateur.

Restrictions à l'importation

KBC Group ne traitera aucune transaction et opération financière connexe liée à l'importation de biens énumérés dans les Annexes du Règlement UE 833/2014 s'ils proviennent de Russie ou sont exportés de Russie. Ces restrictions à l'importation s'appliquent, entre autres, au pétrole brut ou aux produits pétroliers, au charbon et à d'autres produits, aux produits sidérurgiques, à l'or, aux biens qui génèrent des revenus importants pour la Russie, etc.

Ces règles s'appliquent également à l'achat ou au transfert de ces biens soumis à des restrictions.

Restrictions à l'exportation

Pour plus d'informations sur les restrictions à l'exportation de biens à double usage, voir la section III ci-dessous.

En outre, KBC Group ne traitera aucune transaction ou opération financière connexe entrant dans le champ d'application d'autres restrictions à l'exportation imposées par l'UE à la Russie, y compris (mais sans s'y limiter) les restrictions concernant l'exportation d'articles de "Technologie Avancée" susceptibles de renforcer la capacité militaire et technologique de la Russie, de biens et de technologies adaptés à une utilisation dans l'aviation ou l'industrie spatiale ainsi que dans le secteur de l'énergie, de produits de luxe, de biens et de technologies de navigation maritime et de biens susceptibles de contribuer au renforcement des capacités industrielles de la Russie.

Enfin, le KBC Group ne traite pas non plus les transactions ou les opérations financières liées à la fourniture d'un large éventail de services au gouvernement russe ou à des entités établies en Russie, y compris, entre autres, les services de comptabilité, d'audit, de conseil, de tenue de livres, de conseil juridique ou de conseil fiscal, etc.

Afin de mettre en œuvre ces restrictions commerciales, KBC Group applique une diligence renforcée pour les transactions impliquant la Russie. Les documents nécessaires (factures, connaissements, etc.)

seront demandés et, par conséquent, il est possible que le traitement des paiements y afférents soit considérablement retardé.

Régions d'Ukraine occupées par la Russie et impact sur l'Ukraine comme pays

Tous les paiements à destination ou en provenance des régions de Crimée, Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia sont interdits et ne seront pas traités.

En dehors de ces régions, KBC Group continuera à traiter les paiements (tant les paiements en compte ouvert que les transactions de financement du commerce) vers et depuis l'Ukraine pour ses propres clients.

Toute transaction avec un individu ou une entité sanctionné(e), ou autrement enfreignant la réglementation sur les sanctions ou la politique interne de KBC Group, est interdite et ne sera pas traitée.

Syrie

KBC Group ne traitera aucun paiement en USD en CAD ou en GBP impliquant des contreparties syriennes.

KBC Group traitera uniquement, pour ses propres clients, les paiements en autres devises que le USD, le CAD ou la GBP après s'être assuré, par un examen approfondi des détails de l'opération qu'elle est légalement autorisée et entre dans les limites de sa propre politique. Pour plus de détails, adressez-vous à votre interlocuteur KBC Group.

Venezuela

Les sanctions contre le Venezuela sont très diverses: les mesures imposées par l'UE et les Pays Tiers couvrent des types d'activités, des personnes, des entités et des monnaies diverses et variées.

Dès lors KBC Group appliquera désormais la politique d'embargo suivante à l'égard du Venezuela:

KBC Group ne traite pas les paiements en USD, en GBP ou en CAD impliquant des contreparties vénézuéliennes.

KBC Group n'exécutera les paiements libellés en devises autres que le USD, la GBP ou le CAD, que pour ses propres clients et après un examen minutieux des détails de la transaction, afin de s'assurer que les transactions sont légalement autorisées et dans les limites de sa propre politique. Pour plus de détails, adressez-vous à votre personne de contact KBC Group.

Le Soudan et le Sud-Soudan

La plupart des sanctions contre le Soudan et le Sud-Soudan ont été levées, à l'exception de certaines des sanctions vis-à-vis de personnes ou d'entités et du gel des avoirs.

Par conséquent, quelle que soit la devise, KBC Group ne traitera que les transactions pour ses propres clients (tant les paiements liés au commerce, que les paiements de détail), afin de s'assurer que les transactions sont autorisées en vertu des sanctions applicables.

III. Règles relatives au contrôle des exportations de biens à double usage

KBC ne traitera aucune transaction ou opération financière liée à l'exportation de biens à double usage sans l'autorisation de l'autorité compétente. Afin de pouvoir vérifier si une transaction est conforme à toutes les règles de contrôle des exportations à double usage, les documents nécessaires (factures, autorisation ou licence, etc.) seront demandés, et il est donc possible que le traitement des paiements y afférents soit considérablement retardé.

Qu'est-ce qu'un bien à double usage ?

Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires. L'exportation de ces biens fait l'objet de restrictions de la part de l'UE, des États-Unis et d'un grand nombre d'autres pays. Le bref résumé ci-dessous se concentre sur les restrictions à l'exportation de biens à double usage imposées par l'UE.

Restrictions générales de l'UE concernant le double usage

L'UE impose des restrictions à l'exportation, au transit, au courtage et à l'assistance technique des biens à double usage afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationale et de prévenir la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

Le Règlement 2021/821 de l'UE ("le Règlement de l'UE sur les biens à double usage") régit le régime de contrôle des exportations de l'UE et comprend une liste commune de l'UE des biens à double usage (à l'annexe I du règlement) et les règles pour l'obtention d'autorisations/licences. Dans certains cas, les États membres de l'UE peuvent introduire des contrôles supplémentaires sur des biens à double usage ne figurant pas sur la liste, pour des raisons de sécurité publique ou de respect des droits de l'homme, ou pour s'assurer que les biens ne sont pas destinés à des usages militaires ou à des utilisateurs finaux.

Les biens à double usage peuvent être échangés librement au sein de l'UE, à l'exception de certains biens particulièrement sensibles, dont le transfert au sein de l'UE reste soumis à une autorisation préalable.

Les sanctions de l'UE à l'encontre de **la Russie et de la Biélorussie** imposent des restrictions supplémentaires à l'exportation de biens et de technologies à double usage. L'exportation de ces biens a été interdite (c'est-à-dire qu'aucune licence ou autorisation n'est possible), même lorsque ces biens sont destinés à des utilisateurs finaux ou à des utilisations civiles.

Les sanctions de l'UE contre **le Myanmar** interdisent l'exportation de biens et de technologies à double usage si ces biens sont ou peuvent être destinés à un usage militaire ou à des utilisateurs finaux militaires.

En ce qui concerne les exportations vers **la Syrie**, il convient de noter que les États membres de l'UE peuvent interdire l'exportation de biens à double usage ou imposer une obligation d'autorisation.

UN: <https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list>

EU: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/international-relations/restrictive-measures-sanctions_en#guidance

US (OFAC): <https://home.treasury.gov/policy-issues/office-of-foreign-assets-control-sanctions-programs-and-information>